



**Avis d'attribution des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du
Domaine Public Maritime suite aux procédures de mise en concurrence, en
application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes
Publiques (CGPPP).**

Nom et adresse de l'établissement gestionnaire :

Métropole Aix-Marseille-Provence
Direction Développement des Ports de Plaisance
Le Pharo 58, boulevard Charles-Livon
13007 MARSEILLE

Objet du (des) contrat(s) :

Occupation et/ou exploitation de poste(s) à flot (PAF), plan(s) d'eau (PE) et/ou terre-plein(s) (TP) avec activité économique suite aux procédures de mise en concurrence, en application des dispositions prévues aux articles L.2122-1-1 et suivants du CGPPP. La Métropole Aix-Marseille-Provence délivre aux occupants énumérés ci-dessous une AOT d'une durée de cinq (5) ans sur le port de **Carry-Le-Rouet**.

Référence de la procédure et Bénéficiaire(s) du contrat, Objet du contrat et Consistance d'occupation.

MEC14-2022-CR : La société CROISIERES COTE BLEUE pour une activité de transport maritime et côtier de passagers. 2 PAF.

MEC15-2022-CR : La société AQUA EVASION pour l'exercice d'activités mixtes de nautisme et activités associées. 1 PAF.

MEC16-2022-CR : La société CRABE DE LA COTE BLEUE pour la pratique de sports sous-marins. 1 PAF.

MEC17-2022-CR : La société COBRA II pour l'exercice d'activités mixtes de nautisme et activités associées. 1 PAF.

MEC20-2022-CR : L'association PLEIN BLEU pour la pratique de sports sous-marins. 1 PAF.

MEC42-2022-CR : L'association CLUB SUBAQUATIQUE CARRY LE ROUET pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC43-2022-CR : L'association CLUB SUBAQUATIQUE DES POMPIERS DU GARD pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC44-2022-CR : L'association CARRY PLONGEE pour l'exercice d'activités mixtes de nautisme et activités associées. 1 PAF.

MEC45-2022-CR : L'association LE POULPE VITROLLES pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC46-2022-CR : L'association SAR CLUB pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC47-2022-CR : L'association GROUPE D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE CHASSE SOUS-MARINE pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC48-2022-CR : L'association pour le DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MARINES ET SUBAQUATIQUES pour la pratique d'activités subaquatiques. 1 PAF.

MEC49-2022-CR : L'association SOCIETE NAUTIQUE DE CARRY LE ROUET pour une activité de bateau-école. 1 PAF.

MIS06-2021-CR : La société LITTORAL PECHE pour une activité de moniteur de pêche.

Date de publication et durée de la publicité :

29/05/2023 pour une durée de 30 jours.